



M. le Maire
C. CODIK

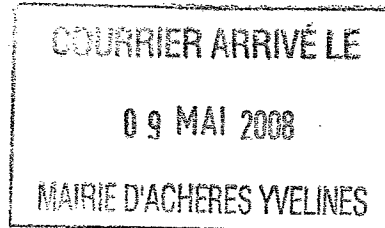
*Direction Départementale de l'Équipement et
de l'Agriculture des Yvelines*

Versailles, le 24 avril 2008

*service habitat et
rénovation urbaine*

*bureau politique de la ville et
rénovation urbaine*

n° 87.09



Monsieur le Maire,

Par courrier du 21 février 2008, vous m'interrogez sur la possibilité de bénéficier, pour la commune d'Achères, des dispositions relatives au taux de TVA réduit à 5,5% applicable aux ventes et livraisons à soi-même de logements situés dans une ZUS, faisant l'objet d'un projet ANRU ou dans son périmètre de 500 mètres.

L'instruction fiscale du Bulletin Officiel des Impôts n° 128 du 06 décembre 2007, qui commente l'article 28 de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, précise, outre la destination de cette aide fiscale à des personnes physiques dont les ressources ne dépassent pas de plus de 30% les plafonds de ressources prévus à l'article L.441-1 du CCH, que le logement doit être situé, soit dans un quartier dont le projet de rénovation urbaine a fait l'objet d'une convention, prévue à l'article 10 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, soit être entièrement situé à une distance de moins de 500 mètres de la limite du périmètre conventionné.

Malgré l'implication de votre commune dans la réalisation d'un schéma de cohérence urbaine pour la ZUS de votre territoire, le programme opérationnel qui en découle est retenu par l'ANRU au titre des opérations isolées, et ne fait donc pas l'objet d'une convention telle que visée dans la loi.

Monsieur Alain Outreman
Maire d'Achères
B.P. 100
78260 Achères

J'ai le regret de vous confirmer que les quartiers concernés d'Achères ne rentrent donc pas dans le champ d'application des dispositions pour un taux de TVA réduit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental de l'équipement et de
l'agriculture

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized initial 'C' followed by a horizontal line and a vertical stroke, ending in a hook.

Colas Durleman